



Intervention liminaire des personnels de l'ASP et de leurs représentants
au CE / CTP emploi du 16 mars 2010

Précarisation de l'emploi et baisse des effectifs à l'ASP Les personnels de l'ASP et leurs syndicats condamnent la politique de l'emploi de l'Agence

La direction de l'ASP détourne les règles de recrutement de la fonction publique pour mieux casser les droits des salariés.

Les personnels se sont réunis ce matin en assemblée générale et portent la revendication de la déprécarisation de l'emploi au sein de l'agence.

La création de l'ASP signe un retour en arrière en matière de précarité. Alors que des actions avaient abouti à une diminution significative des emplois précaires des établissements, l'ASP atteint aujourd'hui **un niveau record de 309 CDD**, chiffre qui a vocation à être démultiplié avec l'arrivée en masse de contrôleurs précaires.

Non content d'atteindre un tel palmarès, l'ASP envisage d'amplifier le phénomène de la précarité par le recours à l'intérim et aux contrats aidés, symbole même de la paupérisation des salariés.

Et ça ne suffit toujours pas à satisfaire l'appétit du MAAP en matière d'affichage de suppression de postes... **Rappelons que les ambitions 2010 pour l'ASP, c'est moins 200 emplois.**

Enfin, l'accentuation de la cession de nos missions au privé est en marche, contre l'intérêt des salariés et des bénéficiaires.

Il nous faut sortir de ce marasme, et nous exigeons :

- **le respect des statuts de la fonction publique par la titularisation des agents précaires sur emploi permanent,**
- **la levée du diktat du plafond d'emplois imposé par la RGPP**
- **le remplacement des départs**, mobilité, formations et retraite, afin de faire reculer le stress professionnel clairement repéré aujourd'hui à l'ASP
- **l'intégration des contrôleurs vacataires et CDD** dans le corps des Techniciens supérieurs

Les agents sont déterminés à se faire entendre sur ces revendications légitimes, pour aboutir à une sécurisation de nos emplois et au respect des missions de service public qui nous incombent.

Ces revendications rejoindront toutes celles qui seront portées le 23 mars lors de la journée de grève et de mobilisation des salariés du public comme du privé.